

n° 39.
ros. mag.
bonnet

En la de la République française une indivisible et de première
instance par devant moi Joseph André Mourchon Officier
Public de cette commune de la Garde chef lieu du canton
Département du Var soussigné Les citoyens Jean Bonnard et
Louis Bonnard tous deux cultivateurs âgés de plus de Vingt un
ans et Résident en cette commune Lesquels Mon déclare que
Rose Marguerite Bonnet âgée de Quinze Mois fille de
François et de Marie Bonnard est décédée le jour lui a son
hure da son a la Maison Rue de son curato. Dapris cette
déclaration je me suis transporté au lieu de son domicile et
Mélangé Officiel du dit décès j'en ai dressé le présent acte que
j'ai signé en présence de témoins qu'il ont déclaré ne Savoir
écire,
Mourchon f.

n° 40. pierre
tripe

En la de la République française une indivisible et de Vingt quatre
instance par devant moi Joseph André Mourchon Officier de l'état
Civil de cette commune de la Garde chef lieu du canton Département
du Var soussigné Les citoyens Joseph Abey et Louis Bonnard
tous deux cultivateurs âgés de plus de Vingt un ans et Résident
en cette commune Lesquels Mon déclare que Pierre Tripe âgé
de Vingt deux ans fils de Louis et de Rose Abey est
décédé le jour lui a son hure du matin a la baptême de son
Sesgar bonnet quartier du Vieux Vieux Dapris cette déclaration
je me suis transporté au lieu de son domicile et mélangé Officiel
du dit décès j'en ai dressé le présent acte que j'ai signé en
présence des témoins qu'il ont déclaré ne Savoir écrire
Mourchon f.

12.

n° 41.
Simon Henry

En la de la République
française une indivisible et de première instance
par devant moi Joseph André Mourchon Officier
Public de cette commune de la Garde chef
lieu du canton Département du Var
soussigné Les citoyens Louis Regotier et Louis
de la commune de Boulton et Thérèse Preston
époux Magand Mon déclare que Simon
Henry âgé de Six Mois de Jacques Gerin
Capitaine a la Vingt Deux et Demis brigade
Legère et de Anne le fasolt et Decédé le jour
huit Dans la baptême du citoyen Magand
quartier de St Marguerite Dapris cette
Déclaration je me suis transporté au lieu
de son domicile pour Macurer dudit décès
j'en ai dressé le présent acte que j'ai signé
avec le premier témoin et ne son a déclaré
ne Savoir écrire,
Regotier f. Mourchon f.